

INTERVENTION 29 JUIN 2016

SUJET : LOI SUR LE TÉLÉTRAVAIL

« Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord féliciter tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à faire de ce projet une réalité. De nombreuses personnes sont à féliciter, en commençant par le Conseil Economique et Social qui a lancé cette idée, si je ne m'abuse, en premier, aux personnes qui ont travaillé à mes côtés dans le Groupe Monaco 2029 qui ont su donner une nouvelle impulsion à ce projet, à nos amis français, à Menton, à Paris et à Monaco. Je salue ceux d'entre eux qui sont parmi nous ce soir. Il y a cependant deux personnes qui méritent une mention particulière : il s'agit du Conseiller Stéphane VALERI et de ses équipes, et du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Thierry POYET et des permanents du Conseil National. C'est avant tout grâce à eux que nous sommes ici ce soir.

On pourrait penser au premier abord que le télétravail constitue une avancée modeste, celle de permettre à quelques milliers de travailleurs d'accomplir une partie de leur travail en dehors de leur entreprise, même si celle-ci est située dans un autre pays que celui de leur résidence.

Je crois au contraire que cette loi sur le télétravail constitue une avancée fondamentale. Pourquoi ? Parce qu'elle reconnaît formellement l'existence d'un bassin économique monégasque. Elle reconnaît que la prospérité des Monégasques et des résidents de Monaco dépend de la prospérité des résidents des communes avoisinantes, et vice-versa. C'est l'exemple même – comme vient de le dire Monsieur VALERI – d'un arrangement « gagnant / gagnant ».

Que ce rapprochement entre nos deux pays soit formalisé à une époque où tant de nos citoyens européens semblent douter de l'avenir, semblent succomber aux chants du populisme et du repli sur soi, rend le message que nous passons ce soir encore plus clair. Nous sommes plus forts ensemble.

J'ose espérer que le télétravail ouvrira la voie à d'autres accords dans les années qui viennent.

Je pense notamment à la sécurité des biens et des personnes. Nous voterons la semaine prochaine, en Séance Extraordinaire, la loi sur la sécurité nationale, visant, entre autres, à faciliter l'échange d'informations avec d'autres pays. Je sais que nous avons récemment fait quelques progrès en finançant l'installation de caméras de surveillance à Beausoleil, mais il faut aller plus loin, il faut aller plus vite.

Je pense encore au manque de logements à proximité pour les personnes qui viennent travailler à Monaco, au manque d'établissements scolaires pour leurs enfants. L'attractivité, c'est aussi permettre à ces personnes de venir travailler chez nous dans de bonnes conditions.



Je pense enfin au traitement des déchets qui est organisé en dépit du bon sens, tant sur l'angle économique que sur l'angle environnemental.

Quand j'avance ces arguments, on me rétorque souvent, on nous rétorque souvent, d'un côté comme de l'autre de la frontière, que je rêve, que ce n'est pas possible, que ce serait une atteinte à la souveraineté, que nous n'y arriverons jamais.

Exactement les mêmes arguments que l'on nous servait il y a dix ans quand nous parlions du télétravail.

Nous avons voté hier la loi de désaffectation de l'Anse du Portier, une extension sur la mer de quelques hectares de notre territoire. Des milliers d'emplois seront créés pendant une dizaine d'années au moins, et le bassin économique monégasque sera le pourvoyeur privilégié de ces emplois.

Aujourd'hui, par cette loi sur le télétravail, nous votons aussi en quelque sorte une extension de notre territoire.

Une bonne semaine, tout compte fait.

Je voterai, bien entendu, en faveur de ce projet de loi.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie pour votre attention. »

Bernard Pasquier